SAYNA-REDACWEB-PROJET4-052022

1. Définition dur le site du dictionnaire Larousse

Plagiat : Acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre.

Editorial: Article de fond, commentaire, signé ou non, qui exprime, selon le cas, l'opinion d'un journaliste ou celle de la direction ou de la rédaction du journal, de la radio ou de la télévision.

Coquille: Substitution d'une lettre à une autre, par erreur, dans la composition d'un texte.

Doublon : Faute typographique consistant à répéter une lettre, un ou plusieurs mots.

Bandeau : Bande d'étoffe, ou d'une autre matière, qui ceint la tête, le front.

Accroche : Partie d'une annonce publicitaire ou d'un article de journal destinée à attirer l'attention.

2. Des synonymes des mots utilisés dans la 1

Plagiat: calque - compilation - copie - démarquage - imitation - pillage - piraterie (familier)

Editorial: écrit, article, artificiel, chronique, correspondance, feuilleton, leader, reportage.

Coquille: abri, écaille, bévue, boursouflure, carapace, cauri, cocon, conche.

Doublon: doublage, double, erreur, faute, gémeau.

Bandeau: bandage, bande, bandelette, brassard, bretelle, coiffe, coiffure, couronne.

Accroche: attacher, clouer, fixer, pendre, rattacher, suspendre.